
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 13 janvier 2015 à 19 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

PRÉSENCES :

Benoit Dorais, maire d'arrondissement
Craig Sauvé, conseiller de ville
Anne-Marie Sigouin, conseillère de ville
Sophie Thiébaud, conseillère d'arrondissement
Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Pascale Synnott, secrétaire d'arrondissement
Luc Gagnon, directeur d'arrondissement
Sébastien Lévesque, directeur - Travaux publics
Aurèle Blanchette, directeur - Services administratifs
Richard Paulhus, directeur – Culture, sports, loisirs et développement social
Julie Nadon, directrice par intérim - Aménagement urbain et patrimoine
Line Blanchard, inspectrice – Service de police de la Ville de Montréal

CA15 22 0003

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des sujets suivants :

- 10.13 Motion pour valoriser la diversité montréalaise et le rapprochement entre les MontréalaisEs;
- 40.14 Ordonnance interdisant la circulation aux autobus sur la rue de l'Inspecteur entre les rues Notre-Dame et William, sur la rue William entre les rues Nazareth et Peel ainsi que sur la rue Saint-Maurice entre les rues Notre-Dame et Nazareth (dossier 1156117001);

Et que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications proposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.01

CA15 22 0004

Approbation des procès-verbaux des séances tenues les 27 novembre et 15 décembre 2014

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

Que les procès-verbaux des séances tenues les 27 novembre et 15 décembre 2014, soient par les présentes approuvés tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

10.03 Signature du livre d'or - École de technologie supérieure (ÉTS), prix du patrimoine commercial 2014

À cette occasion, le maire Dorais fait l'allocution suivante :

Depuis près de 25 ans, la Ville de Montréal rend hommage à des propriétaires, des entreprises ou des institutions en leur attribuant un prix qui récompense le travail qu'ils accomplissent en entretenant, en restaurant ou en mettant en valeur leur bâtiment ou leur résidence de manière exceptionnelle, dans le respect du cachet architectural d'origine.

Afin de témoigner de leur mérite dans notre mémoire collective, nous avons coutume d'accueillir les lauréats pour signer le Livre d'or de l'Arrondissement.

Ce soir, nous recevons l'un de nos principaux partenaires, l'École de technologie supérieure, qui s'est vue décerner le *Prix du patrimoine commercial 2014* pour la conservation et la transformation de l'ancienne tour de brassage de la brasserie Dow, situé au 355, rue Peel, devenue aujourd'hui le Carrefour d'innovation INGO. C'est un honneur de plus qui rejaillit sur cette vénérable institution qui vient de célébrer, le 29 septembre dernier, ses 40 années d'existence.

Acteur de changement important du Sud-Ouest, le Carrefour INGO accueille des entreprises innovantes désirant bonifier leurs partenariats de recherche et de transfert technologique avec l'ÉTS. Depuis 2012, le carrefour occupe l'ancien bâtiment de la Brasserie Dow.

L'optimisation des superficies intérieures s'est avérée complexe puisque l'édifice a été bâti autour d'un procédé industriel, le brassage de la bière. Le Centre INGO, une des entités du Quartier de l'innovation dans Griffintown, illustre bien l'importance qui doit être accordée au patrimoine, en présentant en ce moment l'exposition *Dites donc Dow! – L'histoire d'une brasserie d'ici*, que je vous invite à visiter.

J'invite maintenant, le directeur général de l'ÉTS, M. Robert Dumouchel, pour la signature du Livre d'or.

Félicitations!

10.04 Période de commentaires des élus

Le maire Benoit Dorais présente les sujets suivants :

1) Attentat au journal français Charlie Hebdo : drapeaux de la mairie en berne et motion (10.13)

Le maire Dorais explique que les drapeaux ont été mis en berne par solidarité relativement à l'attentat ayant eu lieu au journal satirique français Charlie Hebdo. Il ajoute qu'une marche et une vigie sont prévues. Il invite les citoyens à dénoncer la violence et les propos haineux afin de favoriser la bonne entente. Une motion sera présentée par la conseillère Thiébaud au point 10.13 de l'ordre du jour à cet effet.

2) Canal Lachine : projet d'une programmation hivernale

Le maire Dorais explique que le projet de programmation hivernale aux abords du Canal Lachine, notamment l'aménagement d'une patinoire, continue d'avancer et qu'il a fait l'objet d'une résolution unanime du Conseil municipal de la Ville de Montréal.

3) Motions à l'ordre du jour (formation cycliste au primaire (10.09) et taxe sur les boissons sucrées (10.10)) et ordonnance interdisant la circulation des autobus sur la rue de l'Inspecteur (40.14)

Le maire Dorais souligne qu'il est prévu à l'ordre du jour d'adopter deux motions. La première vise à favoriser la formation cycliste au primaire et la seconde vise à appuyer l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées (dont les recettes iraient à appuyer les efforts en matière de santé publique). Il souligne également qu'il est prévu, au point 40.14 de l'ordre du jour, d'édicter une ordonnance afin d'interdire le passage des autobus en provenance de la Rive-Sud sur la rue De L'Inspecteur, entre les rues Notre-Dame et William.

4) Transports collectifs : annonce de partenariat avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) à surveiller

Le Gouvernement du Québec a annoncé ce jour l'injection d'investissements dans le transport en commun, en partenariat avec la Caisse de dépôt et placements du Québec (CDPQ). Le maire Dorais invite à la vigilance. Il craint que l'incursion de l'entreprise privée, en matière de transport collectif, mette les tarifs réduits à risque au profit des liaisons les plus rentables. Le gouvernement doit s'assurer de maintenir le service avec des liaisons moins rentables.

5) Précipitations de janvier 2015 : révision du plan de déneigement par le Service des travaux publics

Enfin, le maire Dorais revient sur les événements météorologiques exceptionnels qui ont eu cours au début du mois de janvier en soulignant tous les efforts déployés par l'arrondissement. Il rappelle les priorités en matière de déneigement. Le plan de déneigement sera revu et clairement établi avec le Service des travaux publics. De même, un plus grand nombre d'employés cols bleus auxiliaires seront formés pour l'opération des chenillettes.

Le conseiller Craig Sauvé présente les sujets suivants :

1) Précipitations de janvier 2015 : déneigement à améliorer

Le conseiller Sauvé indique que les élus ont constaté les mêmes problèmes d'entretien hivernal que les citoyens à la suite des précipitations du début du mois de janvier 2015. Il précise avoir transmis tous les commentaires qu'il a reçus de la part des citoyens aux personnes concernées de l'administration municipale.

2) Transports collectifs : annonce de partenariat avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ)

Le conseiller Sauvé réitère le fait que la CDPQ priorisera le retour sur investissements plutôt que le service à la population. Il souligne que le projet de système de transport léger sur rail (SLR) ira de l'avant et que des impacts positifs sont envisageables pour l'arrondissement du Sud-Ouest.

3) Projet Bonaventure dévoilé : parc et réduction des voies

Le conseiller Sauvé accueille favorablement le projet d'un parc au cœur du projet de réaménagement de l'autoroute Bonaventure. Toutefois, le nombre de voies (4 ou 5) pour y parvenir est irréaliste. Il travaillera à la réduction du nombre de voies de circulations prévues.

4) Priorités 2015 : réseau cyclable – graffitis et propreté – familles à Griffintown

Le conseiller Sauvé fait mention de ses priorités pour l'année 2015 à l'égard du développement du réseau cyclable et en matière de solutions aux problèmes de graffitis et de propreté. Il s'engage également à faire pression sur les décideurs de la Ville-centre afin que les promesses faites à l'égard de Griffintown soient respectées, notamment en ce qui concerne le manque d'espaces pour les familles (aménagement de parcs, trottoirs et pistes cyclables).

La conseillère Anne-Marie Sigouin présente les sujets suivants:

1) Projet Église Saint-Joseph : étude de circulation et stationnement

La conseillère Sigouin mentionne que le conseil procèdera à l'adoption d'un projet relatif à la transformation de l'Église Saint-Joseph. Une nouvelle vocation lui sera attribuée en matières d'art, de culture, de commerces et de bureaux. Ce projet n'est cependant pas sans impact sur la circulation et le stationnement dans ce secteur puisqu'il prévoit l'aménagement d'une salle de spectacle pouvant accueillir jusqu'à 600 personnes. Les élus ont demandé aux services de l'arrondissement de procéder à une analyse à ce sujet. Une réponse a été reçue tout récemment et sera examinée attentivement.

2) Projets en cours au Sud-Ouest : respect de la qualité de vie locale

La conseillère Sigouin mentionne que de nombreux projets de construction sont en cours ou sous étude dans l'arrondissement. Elle précise que les élus veulent s'assurer que ces nouveaux développements se réalisent dans le respect de la population locale et qu'ils soient donc accompagnés de mesures favorisant les déplacements et la qualité de vie.

3) Griffintown : partenariat avec la Ville-centre pour le développement des services

La conseillère Sigouin travaillera à ce que la Ville-centre devienne un acteur impliqué à l'égard du développement de Griffintown. En effet, l'arrondissement doit livrer les services nécessaires à la population de ce secteur mais ne reçoit pas la contrepartie nécessaire de la Ville-centre en provenance des recettes fiscales générées par les nouveaux projets de construction dans ce secteur.

4) Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : révision promise

La conseillère Sigouin explique que le Règlement sur les PIIA sera revu dans son ensemble. Le 14 février prochain, aura lieu une journée de réflexion à ce sujet avec les élus, les membres du CCU et les membres du comité de direction de l'arrondissement. Le 16 février, une soirée de consultation citoyenne est prévue sur l'intégration architecturale.

5) Parc Angrignon : projet d'anneau de patinage 400 mètres quatre saisons

La conseillère Sigouin rappelle qu'un projet pilote de patinage quatre saisons, dans le parc Angrignon, est en voie de développement. Elle mentionne que, dans un premier temps, le projet permettra le patinage du mois de novembre 2015 au mois d'avril 2016.

6) 375^{ième} anniversaire de Montréal : invitation à transmettre idées et suggestions aux élus

La conseillère Sigouin explique que deux types de projets sont prévus pour souligner le 375^e anniversaire de la Ville de Montréal : les événements et les legs. Elle précise que 15M\$ sont prévus pour les legs, soit environ 1M\$ par arrondissement. Elle constate que le délai pour soumettre des projets à la Ville-centre est court. Elle fera des démarches pour obtenir une prolongation de ce délai et, dans l'intervalle, invite les citoyens à écrire aux élus pour soumettre leurs idées.

7) Événements prochains : vernissage à la Maison de la culture et exposition à la Galerie Espace Verre

La conseillère Sigouin convie les citoyens à un vernissage des œuvres de neuf peintres à la Maison de la Culture Marie-Uguay le 22 janvier prochain ainsi qu'à une exposition à la Galerie Espace Verre d'Amélie Girard du 15 janvier au 6 février.

Le conseiller Alain Vaillancourt présente les sujets suivants :

1) Appui à la motion sur la taxe sur les boissons sucrées (10.10) et machines distributrices (20.11) : santé préventive

Le conseiller Vaillancourt exprime son appui à la résolution qui doit être adoptée par le conseil relativement à une taxe sur les boissons sucrées puisque la mesure s'inscrit dans un contexte de santé préventive. Le point 20.11 de l'ordre du jour est du même ordre. En effet, le contrat pour l'opération de machines distributrice n'est reconduit que pour une période de 6 mois afin de permettre à l'arrondissement et au fournisseur d'offrir de la nourriture saine dans les installations de l'arrondissement.

2) Centre Gadbois : étude de repositionnement au sein du pôle Gadbois par la firme DAA

Monsieur Vaillancourt explique qu'une étude de repositionnement du Centre Gadbois à l'intérieur du pôle Gadbois est en cours. Les résultats de cette étude menée par la firme DAA devraient être connus sous peu.

3) Patinoires : analyse d'achalandage pour en augmenter le nombre

Le conseiller Vaillancourt indique qu'il y a de nombreuses demandes de la part des citoyens afin que l'arrondissement aménage plus de neuf patinoires. Il s'avère toutefois difficile d'en aménager davantage. Il explique que des analyses de leur achalandage est en cours et que les élus verront ensuite s'il y a lieu d'en augmenter le nombre.

4) Événements prochains : randonnée familiale de ski de fond au parc Angrignon et Coupe de judo au Centre Gadbois

Le conseiller Vaillancourt convie les citoyens à une randonnée familiale de ski de fond le 14 février prochain; le volet plus compétitif de cette randonnée partira du Marché Atwater à destination du parc Angrignon. Il invite également les citoyens à assister à la Coupe de judo Gadbois qui aura lieu au centre sportif Gadbois les 17 et 18 janvier.

5) Précipitations de janvier 2015 : déneigement à améliorer

Le conseiller Vaillancourt reconnaît que l'état du déneigement n'a pas été exemplaire et appui les propos du maire Dorais. Un examen de la situation est nécessaire par les services administratifs concernés afin d'apprendre de leurs erreurs et ainsi mieux réagir lors des prochaines précipitations.

La conseillère Sophie Thiébaud présente les sujets suivants :

1) Projet Archivex (dossier susceptible) : adoption du second projet de résolution reportée et avenir du secteur Atwater/Lionel-Groulx (30.06)

La conseillère Thiébaud annonce que le second projet de résolution relatif au projet Archivex ne sera pas adopté par le conseil ce soir. Elle rappelle qu'il s'agit d'un projet pouvant accueillir 1 200 travailleurs dans un immeuble de sept (7) étages et 28 mètres de haut. Les discussions avec le promoteur, pour ce projet d'envergure, sont toujours dans l'optique où l'espace vert au-dessus de la station de métro Lionel-Groulx est maintenu. Toutefois, elle a été informée qu'un projet de gare intermodale est envisagé à cet endroit par le maire de Montréal; les élus ne sont actuellement pas en mesure de mesurer l'ampleur de ce projet (nombre d'autobus et achalandage à la station de métro). En outre, elle souligne qu'il n'est pas

souhaitable de déroger à la réglementation d'urbanisme à la pièce dans ce secteur. Des demandes ont donc été effectuées auprès de la Ville-centre pour que l'Office de consultation publique soit chargé des consultations à l'égard de la planification du secteur Lionel-Groulx/Atwater (30.06).

2) Projet Église Saint-Joseph : planification nécessaire de la circulation et du stationnement

La conseillère Thiébaud souligne que le projet relatif à la conversion de l'Église Saint-Joseph pose divers problèmes en termes d'achalandage potentiel puisqu'il prévoit des espaces de bureau pour une centaine de travailleurs, un espace de restauration d'une cinquantaine de places et une salle de spectacle pouvant accueillir 600 personnes. Sans compter tous les autres projets en cours dans ce quartier. Elle précise que des efforts ont été faits au niveau de la planification de la circulation et du stationnement afin de répondre aux préoccupations des citoyens, ce qui explique les délais encourus pour l'étude du projet.

3) Avenir du nord de Pointe-Saint-Charles : charrette en urbanisme à venir au printemps

La conseillère Thiébaud annonce qu'une charrette en urbanisme se prépare pour le printemps dans le nord de Pointe-Saint-Charles afin de lancer la réflexion sur l'avenir et la planification de ce secteur de l'arrondissement.

4) Programme Éco-Quartier (20.10) : renouvellement du partenariat YMCA

La conseillère Thiébaud souligne travailler activement sur le programme éco-quartier. Il est prévu, au point 20.10 de l'ordre du jour, de renouveler ce programme en partenariat avec le YMCA à compter du 31 mars. Elle explique que ce partenariat permettra de poursuivre la réflexion avec les partenaires et les services sur les orientations futures du programme. Il vise, outre la sensibilisation sur les enjeux environnementaux, la création de liens sociaux entre les citoyens et les plans de développement durable et de gestion des matières résiduelles de l'arrondissement.

5) Plan d'actions sur le développement social : bilan 2008 à 2013 et nouveau plan

La conseillère Thiébaud souligne qu'elle travaille à un bilan et à un plan d'actions sur le développement social puisque le plan actuel couvrait la période de 2008 à 2013.

6) Attentat au journal français Charlie Hebdo : motion (10.13)

La conseillère Thiébaud annonce qu'elle présentera une motion en réponse aux attentats survenus en France. Elle remercie ses collègues pour leur appui dans cette démarche.

CA15 22 0005

Période de questions et commentaires du public

Mme Micheline Crump : relocalisation des groupes communautaires de la Maison Saint-Charles / Regroupement Information Logement (R.I.L.) et la Société d'amélioration de Pointe-Saint-Charles (SOCAM)

Madame est coordonnatrice au Centre des femmes de Pointe-Saint-Charles. En préambule, madame explique que les groupes communautaires qui logent à la Maison Saint-Charles ont reçu un avis de la part de la Commission scolaire de Montréal à l'effet qu'elle reprendrait le bâtiment en juin 2016. Huit groupes communautaires devant être relogés, elle demande l'appui et l'accompagnement de l'arrondissement à l'égard du RIL/SOCAM.

Le maire Dorais répond favorablement à cette demande si le projet de relocalisation est bien constitué. Il précise qu'un projet aux abords du Canal Lachine est en voie d'être déposé. Il ajoute que le secteur convoité doit faire l'objet d'une planification éventuelle mais estime que le projet de relocalisation en question peut cheminer en même temps que cette planification.

La conseillère Thiébaud précise que le projet qui a été présenté aux abords du Canal Lachine est un projet immobilier résidentiel. Elle n'a d'ailleurs pas appuyé un projet antérieur modifiant la réglementation; à son avis, il n'est pas souhaitable de déroger à la réglementation à la pièce. Elle indique que les services de l'arrondissement ont procédé à l'étude de certains projets afin de voir à la planification de ce secteur; toutefois la région nord du secteur Pointe-Saint-Charles comporte une densification résidentielle et elle n'appuie donc pas cette approche. Elle déplore le manque d'investissements de la Ville de Montréal pour ce secteur. En outre, madame Thiébaud indique avoir eu des discussions avec une commissaire de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) afin de comparer les coûts de location de locaux chargés aux organismes communautaires par la CSDM et l'arrondissement, mais qu'elles ont pris fin avec la valse-hésitation du redécoupage des commissions scolaires. Elle indique avoir repris contact avec cette représentante de la CSDM à la suite des récentes élections scolaires et qu'une rencontre est prévue justement dans quelques jours.

Mme Murielle Sauvé – directrice générale, R.I.L. SOCAM : Départ de la Maison Saint-Charles et relocalisation au 2175, rue Saint-Patrick

Madame Sauvé indique que l'organisme R.I.L. SOCAM loge à la maison Saint-Charles et que depuis l'avis de reprise du bâtiment par la Commission scolaire de Montréal, elle peine à obtenir des informations relativement à la prolongation ou au renouvellement du bail de l'organisme après juin 2016. Elle indique également que le marché locatif est élevé et que l'organisme envisage de devenir propriétaire. Elle demande de rencontrer les élus afin de discuter d'un projet résidentiel et commercial qui comprendrait du logement social et des locaux commerciaux destinés aux organismes communautaires au 2175, rue Saint-Patrick.

Le maire Dorais explique les différents projets envisagés dont le projet de relocalisation au 2175, rue Saint-Patrick, au cours des dernières années. Il ajoute avoir travaillé à la réalisation de ces projets et précise qu'il adoptera la même approche quant à la relocalisation des groupes de la Maison Saint-Charles. Il est conscient des délais serrés et est prêt à procéder rapidement. Bien qu'il précise que les membres du conseil ne sont pas unanimes quant à la vocation éventuelle du 2175, rue Saint-Patrick, il ajoute que tous seront d'accord pour rencontrer les groupes qui logent à la Maison Saint-Charles en vue d'aider à leur relocalisation.

La conseillère Thiébaud précise qu'un projet doit être déposé prochainement pour le 2175, rue Saint-Patrick. Elle ajoute qu'elle est disposée à rencontrer rapidement les groupes qui logent à la Maison Saint-Charles afin de les écouter et de leur exposer ses préoccupations relativement à la planification du nord du secteur Pointe-Saint-Charles.

M. Stéphane Lampron – président du C.A., R.I.L. SOCAM : Départ de la Maison Saint-Charles et relocalisation au 2175, rue Saint-Patrick

Monsieur Lampron précise que plus de 70 citoyens de Pointe-Saint-Charles se sont présentés à la dernière assemblée générale annuelle du R.I.L. SOCAM. Ils ont donné le mandat à l'organisme de poursuivre les démarches en vue de la réalisation d'un projet résidentiel et commercial qui comprendrait des logements sociaux et des locaux commerciaux destinés aux organismes communautaires au 2175, rue Saint-Patrick. Il demande aux élus d'appuyer le projet. À défaut, il craint que certains organismes quittent le secteur et cessent d'offrir des services aux citoyens de Pointe-Saint-Charles.

Le maire Dorais précise que les esquisses du projet prévoient 25 % de logement social, ce qui est nettement au-dessus de la stratégie d'inclusion de la Ville de Montréal. Il est donc favorable à ce projet.

La conseillère Thiébaud ajoute que ces esquisses du projet doivent être reconsidérées car elles situent les unités de logement social du côté de la rue Saint-Patrick, qui est une voie de camionnage.

M. Victor Matte – membre du conseil d'administration, R.I.L. SOCAM : Départ de la Maison Saint-Charles et relocalisation au 2175, rue Saint-Patrick

En préambule, monsieur Matte affirme craindre l'effritement du filet social de Pointe-Saint-Charles en raison des difficultés vécues par les groupes communautaires pour se reloger. Il affirme également que le projet résidentiel et commercial au 2175, rue Saint-Patrick, est important dans la mesure où il permettra aux citoyens de Pointe-Saint-Charles d'obtenir des services dans leur district ou leur arrondissement. Il indique que le projet en question est porté par les citoyens depuis près de cinq ans et qu'il vise à assurer le maintien du filet social de Pointe-Saint-Charles. Il demande aux élus de demeurer ouverts à discuter du projet et à travailler avec les citoyens.

Le conseiller Sauvé indique que les élus souhaitent préserver le filet social de Pointe-Saint-Charles et qu'ils sont conscients du rôle que jouent les groupes sociaux à cet effet. Les élus sont prêts à rencontrer, à accompagner et à travailler avec ces groupes. Il ajoute que des engagements ont été pris à l'égard du développement résidentiel le long du Canal Lachine. Enfin, il indique qu'il est prêt à travailler pour garder les groupes dans le secteur Pointe-Saint-Charles malgré les problèmes envisagés.

La conseillère Thiébaud dresse une liste d'exemples de projets résidentiels qui ont été acceptés dans le nord de Pointe-Saint-Charles en bordure du Canal Lachine. Elle explique qu'ils prennent de plus en plus de proportions en termes de volume et de hauteur, ce qui rend les abords du Canal moins accessible. Elle ajoute qu'ils n'ont pas été accompagnés d'investissements de la part de la Ville de Montréal (qui empêche les revenus de taxes foncières) afin que l'arrondissement puisse assurer le développement des services pour les résidents du secteur. Elle ajoute enfin que la densification résidentielle du secteur aurait des conséquences concrètes comme par exemple la relocalisation, ailleurs dans le quartier, de la voie de camionnage de la rue Saint-Patrick.

Madame Viviana Riwilis – R.I.L. SOCAM : Départ de la Maison Saint-Charles et relocalisation au 2175, rue Saint-Patrick

Madame Riwilis mentionne que les projets qui ont eu cours aux abords du Canal Lachine, au cours des dernières années, comportaient majoritairement des condominiums de luxe. Elle précise que le projet résidentiel et commercial au 2175, rue Saint-Patrick, se démarque dans la mesure où il prévoit des unités de logement social et des locaux commerciaux destinés aux organismes communautaires. Il s'agit d'un potentiel d'emplois locaux et de services aux citoyens. Elle confirme le mandat accordé aux administrateurs du R.I.L. SOCAM pour mener ce projet à terme et demande l'appui des élus à cet égard.

La conseillère Sigouin indique que les élus sont sensibles à cette problématique qui touche huit organismes et la Maison des Jeunes. Les élus sont ouverts à la discussion à l'égard de tous les organismes afin de trouver des solutions. Madame lui confirme que ce ne sont cependant pas tous les organismes qui pourront se reloger dans le projet situé au 2175, rue Saint-Patrick.

CA15 22 0005**Période de questions et commentaires du public**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De prolonger la période de questions du public pour une durée de 30 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.05

M. François Vienneau : projet Bonaventure - patinoire à bandes au parc Hibernia

Dans un premier temps, monsieur déplore que le projet Bonaventure ne prévoit pas de piste cyclable permettant de desservir l'axe nord-sud et que le parc situé en son centre soit complètement enclavé. En second lieu, il souhaite que la patinoire à bandes au parc Hibernia soit réaménagée l'année prochaine.

Au sujet de la patinoire au parc Hibernia, le maire Dorais précise qu'elle n'a pas été aménagée pour des raisons budgétaires. Il précise que les parcs Hibernia et LeBer bénéficiaient de deux patinoires chacun, soit une patinoire à bande et une patinoire décorative. Depuis l'année dernière, le parc Hibernia a conservé uniquement la patinoire décorative et le parc LeBer uniquement la patinoire à bande. En ce qui concerne le projet Bonaventure, le maire Dorais confirme l'absence de lien cyclable. Toutefois, un lien cyclable dans cet axe nord-sud est prévu au PPU Griffintown qui concerne spécifiquement l'arrondissement Sud-Ouest. Concernant l'aménagement d'un parc au centre du projet Bonaventure, il est d'avis que cette idée est intéressante dans la mesure où de l'animation y est prévue. Il précise que les investissements de l'arrondissement Ville-Marie, dans la Cité du multimédia, et ceux de l'arrondissement Sud-Ouest, dans le secteur de Griffintown, attireront les gens vers ce parc. Aussi, le projet Bonaventure prévoit le réaménagement des passages sous le viaduc afin de les rendre plus sécuritaires.

Au sujet des patinoires, le conseiller Vaillancourt indique que des aménagements budgétaires seront étudiés afin de prévoir jusqu'à trois patinoires de plus, dont une au parc Hibernia, qui fait l'objet de beaucoup de demandes.

Le conseiller Sauvé tient toutefois à préciser que les patinoires qui pourraient être aménagées respecteront une certaine justice géographique entre les districts de l'arrondissement.

Le conseiller Sauvé ajoute que l'aménagement d'un boulevard urbain, dans le cadre du projet Bonaventure, est intéressant. Il constate que de nombreuses voies y sont prévues et que la mise en place d'un système de transport léger sur rail (SLR) permettrait de réduire le nombre de voies tout en facilitant l'aménagement de voies cyclables et rendre le parc plus attrayant.

10.06 Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération

Le maire fait la lecture des dossiers inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération.

10.07 Calendrier des commissions du conseil municipal et du conseil d'agglomération

Le maire fait la lecture des commissions qui siégeront au mois de janvier.

CA15 22 0006

Adoption de la déclaration " Montréal engagée pour la culture : Pour des quartiers culturels durables " (dossier 1146170004)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'adopter la déclaration « Montréal engagée pour la culture : Pour des quartiers culturels durables ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.08 1146170004

CA15 22 0007

Motion relative au programme de formation cycliste à l'école primaire

ATTENDU QUE l'arrondissement du Sud-Ouest a vu une augmentation exponentielle du nombre de cyclistes qui circulent sur ses pistes cyclables et ses rues;

ATTENDU que l'Arrondissement poursuit l'accroissement du nombre de kilomètres cyclables sur son territoire;

ATTENDU QUE l'arrondissement du Sud-Ouest souhaite promouvoir une pratique de cyclisme courtoise et sécuritaire sur ses pistes cyclables et ses rues;

ATTENDU QUE le Sud-Ouest a implanté en 2013 le programme de Vélo-Québec À pied, à vélo, ville active dans 11 écoles primaires afin d'encourager et de faciliter les déplacements actifs des enfants et de leurs parents pour leur trajet domicile-école-travail;

ATTENDU QUE le Sud-Ouest mène depuis 2007 un programme visant la sécurisation des déplacements des écoliers autour de 14 écoles primaires sur son territoire - limite de vitesse à 30 km/h sur les voies artérielles en zones scolaires et parcs, dégagement des accès aux cours d'école par l'interdiction de stationnement, aménagement de saillies de trottoir et de saillies virtuelles et autres;

ATTENDU QU'il n'existe actuellement aucun programme éducationnel ou formation précédant l'utilisation d'un vélo sur les pistes cyclables ou les rues;

ATTENDU QUE l'arrondissement estime qu'il serait bénéfique d'éduquer tous les cyclistes à des comportements sécuritaires et courtois à vélo ainsi que sur les articles du Code de la sécurité routière du Québec auxquels ils sont soumis;

ATTENDU QUE l'éducation des cyclistes conformément au Code de la sécurité routière du Québec et à l'utilisation sécuritaire d'une bicyclette doit commencer au plus jeune âge possible;

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

Qu'une demande soit faite auprès du ministre des Transports et du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour qu'un programme de formation des cyclistes soit développé et offert aux établissements scolaires de façon volontaire, afin qu'il puisse profiter aux élèves du primaire;

Qu'un tel programme bénéficie du soutien de la Société d'assurance automobile du Québec, au même titre que d'autres initiatives favorisant les comportements sécuritaires et la cohabitation harmonieuse sur la route;

Que les arrondissements de la Ville de Montréal soient invités à adopter des résolutions similaires de soutien;

Que copie de la présente résolution soit transmise à la SAAQ, à la Ville de Montréal ainsi qu'aux commissions scolaires situées sur l'île de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.09

CA15 22 0008

Résolution concernant les risques associés à la consommation de boissons sucrées et demandant au gouvernement du Québec d'étudier la possibilité d'une taxe additionnelle sur ces produits

Attendu que la consommation régulière de boissons sucrées, telles que boissons gazeuses, boissons énergisantes ou cafés et thés froids présués, peut contribuer à l'obésité et à des problèmes de santé comme le diabète;

Attendu que la consommation de boissons gazeuses peut être associée à de mauvaises habitudes alimentaires et contribue à l'excès de consommation de sucres et de calories;

Attendu que la Direction de la santé publique de Montréal appuie cette initiative;

Attendu que l'arrondissement du Sud-Ouest, par le biais d'ententes partenariales, fait la promotion d'une offre de nourriture plus saine et de diverses politiques de saines habitudes de vie;

Attendu que le gouvernement du Québec a compétence sur les politiques de santé et de fiscalité;

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

Que l'arrondissement du Sud-Ouest demande au gouvernement du Québec d'imposer une taxe sur les boissons sucrées afin d'en dissuader la consommation, d'aviser le public face aux risques pour la santé associés à la consommation régulière de ces boissons et d'augmenter les revenus destinés au réseau de la santé publique;

Que ce retour de taxe soutienne également les organismes dans toutes les régions du Québec qui font la promotion des saines habitudes de vie sous toutes ses formes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.10

10.11 Commentaires du public - Demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 555, rue de la Congrégation (40.01)

Objet

L'octroi de la dérogation mineure permettrait de déroger à l'article 589 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Sud-Ouest (01-280) exigeant une distance minimale de 7.5m entre 2 voies d'accès menant à une aire de stationnement.

Le contexte

Le bâtiment à construire s'inscrit dans une proposition visant la construction d'une série de 4 bâtiments unifamiliaux. Les différents lots possèdent une largeur variant entre 6 m et 6.23 m et ne sont accessibles que par la rue de la Congrégation. Ainsi, selon l'aménagement proposé par le requérant, chaque bâtiment posséderait un garage intérieur en façade nécessitant une voie d'accès pour chacun. La proposition prévoit des voies d'accès juxtaposées afin de combiner 2 voies d'accès de près de 6 m chacune. Malgré cette conception, la distance proposée entre les voies d'accès est inférieure au minimum prescrit dû à la largeur étroite des lots créés.

La dérogation

L'objet de la présente dérogation mineure vise à permettre l'aménagement d'une voie d'accès à moins de 7.5m d'une autre voie d'accès ceci en dérogation à l'article 589 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Sud-Ouest.

En vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA10 22015), la demande porte sur une disposition pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure.

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la demande est conforme :

- La nature de la demande de dérogation mineure n'est pas relative à un usage ou à la densité d'occupation du sol;
- La nature de la demande n'est pas contraire aux orientations du Plan d'urbanisme.

La demande a été évaluée en fonction des critères suivants :

- La réglementation porte un préjudice sérieux au demandeur et l'empêche de se conformer aux exigences;
- L'atteinte à la jouissance au droit de propriété des propriétaires voisins;
- Dans le cas où les travaux sont en cours ou déjà exécutés, le requérant a obtenu un permis de construction ou un certificat d'autorisation pour ces travaux et les a effectués de bonne foi.

L'examen de la demande permet de conclure que la réglementation ne porte pas un préjudice sérieux, puisque dans le cadre de la demande de permis de construction, l'arrondissement s'était montré favorable à accorder une exemption à l'obligation de fournir une unité de stationnement. De plus, suite aux modifications du règlement d'urbanisme adoptées le 7 octobre 2014 introduisant de nouvelles normes en matière de stationnement, l'une d'entre elles visait à retirer l'obligation à fournir un minimum d'unités de stationnement pour les bâtiments comportant 3 logements et moins. Cet amendement s'applique à l'ensemble de l'arrondissement. Ainsi, même si la dérogation mineure était refusée, le projet de construction peut être modifié en supprimant l'unité de stationnement et ainsi respecter le Règlement d'urbanisme en vigueur.

Les travaux ont été entamés sans permis par le propriétaire des lieux et requérant de la demande de permis de construction ainsi que de la présente demande de dérogation mineure.

Recommandations

Considérant que les normes minimales de stationnement n'obligent pas le requérant à fournir une unité de stationnement et que le projet de construction pourrait être réalisé sans la dérogation mineure;

Considérant qu'en 2013, l'arrondissement était favorable à une demande d'exemption à l'obligation de fournir une unité de stationnement pour ce secteur;

Considérant que la multiplication des voies d'accès restreint les possibilités de plantation d'arbres, diminue le stationnement sur rue et augmente les conflits entre les voitures et les piétons;

Considérant que les travaux ont été entamés sans permis par le requérant;

Considérant que le projet de construction sera analysé dans le cadre du PIIA afin d'approuver l'apparence architecturale du bâtiment et que la décision d'accorder ou de refuser la dérogation mineure aura une incidence sur la composition de la façade;

La Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine est défavorable à l'octroi d'une dérogation à l'article 589 du règlement d'urbanisme visant à permettre une distance inférieure à 7.5m entre 2 voies d'accès.

Le comité consultatif d'urbanisme a également émis un avis défavorable à la demande de dérogation mineure.

À la suite de l'invitation du maire Dorais, aucune personne présente ne manifeste l'intention de faire des commentaires à ce sujet (10.11).

10.12 Commentaires du public - Demande d'usages conditionnels pour le local situé au 5001, rue Notre-Dame Ouest, 2e étage (40.02)**Objet**

Autoriser les usages additionnels de la catégorie d'usages C.2 « commerces et services en secteur de faible intensité commerciale » ainsi que les usages de la famille « équipements collectifs et institutionnels » qui y sont associés pour le local situé au 2e étage du 5001, rue Notre-Dame Ouest.

La demande

Une demande d'usages conditionnels a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine concernant l'occupation d'un local situé au 5001, rue Notre-Dame Ouest.

Contexte

Le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016) vise principalement à permettre au Conseil d'arrondissement d'autoriser un usage qui n'est pas permis par le Règlement d'urbanisme, mais qui pourrait très bien s'intégrer, à la condition qu'on exerce un contrôle adéquat de son implantation et de son exercice.

Le bâtiment visé par la demande est localisé dans une zone où les usages commerciaux sont autorisés au rez-de-chaussée d'un bâtiment. Le Règlement sur les usages conditionnels permet d'autoriser des usages commerciaux au 2^e étage du bâtiment.

Les usages additionnels de la catégorie C.2 pourraient être autorisés au 2^e étage du bâtiment, ainsi que les usages de la famille « équipements collectifs et institutionnels » qui y sont associés. Les usages additionnels des catégories commerciales sont des usages qui s'exercent adéquatement à tous les niveaux d'un bâtiment.

En vertu du règlement RCA10 22016 sur les usages conditionnels, la demande est conforme et répond aux conditions suivantes :

- l'usage conditionnel proposé doit être complémentaire et compatible avec le milieu d'insertion;
- la localisation de l'usage conditionnel à l'intérieur du terrain et à l'intérieur du bâtiment, ainsi que la localisation des accès, ne doivent pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des occupants des immeubles et locaux adjacents;
- l'usage conditionnel proposé doit s'intégrer au milieu environnant tout en respectant l'apparence extérieure de la construction.
- l'usage projeté ne doit pas porter atteinte à l'intégrité architecturale d'un bâtiment existant;
- l'usage conditionnel proposé ne doit pas générer de vibrations et d'émissions de poussière, de fumée, d'odeur, de lumière et de bruit pouvant être perceptible hors des limites du terrain où il s'implante;

À la suite de l'invitation du maire Dorais, aucune personne présente ne manifeste l'intention de faire des commentaires à ce sujet (10.12).

CA15 22 0009**Motion pour valoriser la diversité montréalaise et le rapprochement entre les MontréalaisEs**

Attendu qu'unE MontréalaisE sur trois est néE à l'extérieur du Québec;

Attendu que près de 24 % de la population du Sud-Ouest est issue de l'immigration (33,4 % pour l'ensemble de Montréal) et que 7 % de la population du Sud-Ouest se déclare de religion musulmane (10 % à Montréal);

Attendu que plus de 21 % des immigrants récents, arrivés à Montréal au cours des huit dernières années, proviennent du Maroc ou de l'Algérie, pays d'Afrique du Nord où la religion la plus répandue est l'islam;

Attendu que l'arrondissement du Sud-Ouest s'est doté, en 2008, d'un plan d'action en développement social dont l'un des engagements est de rejoindre les communautés issues de l'immigration;

Attendu l'attentat meurtrier survenu à Paris, le mercredi le 7 janvier 2015 contre le journal satirique Charlie Hebdo et le vendredi 9 janvier dans une épicerie juive;

Attendu qu'un acte terroriste, revendiqué par une organisation terroriste reconnue, est un geste extrême, davantage politique, et n'est pas de la responsabilité de l'ensemble d'une communauté religieuse;

Attendu que le Québec est une terre d'accueil, ouverte à l'immigration et aux réfugiés politiques et que Montréal, en particulier, accueille 80 % des nouveaux arrivants du Québec;

Attendu que les immigrants sont au Québec pour travailler et construire une vie qu'ils souhaitent meilleure pour leurs enfants;

Attendu qu'il importe de préserver l'harmonie et la cohésion sociale actuelles;

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Benoit Dorais, Alain Vaillancourt, Craig Sauv , Anne-Marie Sigouin

ET R SOLU :

De r affirmer l'apport   notre soci t  de chaque citoyenNE ind pendamment de son origine, de sa religion, de son  ge, de son sexe ou de son orientation sexuelle;

De travailler   valoriser la richesse de la diversit  du Sud-Ouest et notamment dans le cadre du nouveau plan d'action en d veloppement social;

D'inviter les autres arrondissements et la Ville de Montr al   continuer de poser des gestes et   mener des actions ayant pour objectifs de valoriser la diversit  montr alaise et de favoriser l'int gration socio conomique des immigrants.

ADOPT E   L'UNANIMIT 

10.13

Il est propos  par le conseiller Alain Vaillancourt, appuy  par la conseill re Sophie Thi baud, de r unir pour fins d' tudes les articles 20.01   20.02 de l'ordre du jour.

CA15 22 0010

Acceptation de l'offre de service de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (Chauveau) de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve de prendre en charge la gestion des conventions de partenariat relatives au Programme de soutien aux associations sportives r gionales (dossier 1145211007)

Il est propos  par Alain Vaillancourt

appuy  par Sophie Thi baud

ET R SOLU :

D'accepter conform ment   l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montr al (L.R.Q., c. C-11.4), l'offre de service de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour la prise en charge de la gestion des conventions de partenariat relatives au Programme de soutien aux associations sportives r gionales.

ADOPT E   L'UNANIMIT 

20.01 1145211007

CA15 22 0011

Acceptation de l'offre de service de la Ville centre concernant le d chiquetage et la collecte en bordure de rue des branches provenant du domaine priv , sur le territoire de l'arrondissement pour l'ann e 2015 (dossier 1144876003)

Il est propos  par Alain Vaillancourt

appuy  par Sophie Thi baud

ET R SOLU :

D'accepter l'offre de services de la Ville centre concernant le d chiquetage et la collecte en bordure de rue des branches provenant du domaine priv  sur son territoire pour l'ann e 2015.

ADOPT E   L'UNANIMIT 

20.02 1144876003

Il est proposé par le conseiller Craig Sauvé, appuyé par le conseiller Alain Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 20.03 à 20.06 de l'ordre du jour.

CA15 22 0012

Octroi d'un contrat à la firme Néoelect inc. au montant de 97 488,80 \$ pour la réfection des tours d'éclairages de la piscine extérieure Sir-George-Étienne-Cartier (dossier 1143261002)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 104 000 \$, pour la réfection des tours d'éclairage de la piscine extérieure Sir-George-Étienne-Cartier comprenant tous les frais incidents;

D'octroyer le contrat, à cet effet, au montant de 97 488,80 \$ à la firme Néoelect inc., conformément aux documents de l'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1143261002

CA15 22 0013

Octroi d'un contrat à la firme Néoelect inc. au montant de 104 846,97 \$ pour la réfection de l'entrée électrique et le remplacement des lampadaires du parc Sir-George-Étienne-Cartier (dossier 1143261003)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 108 000 \$, pour la réfection de l'entrée électrique et le remplacement des lampadaires du parc Sir-George-Étienne-Cartier comprenant tous les frais incidents;

D'octroyer le contrat, à cet effet, au montant de 104 846,97 \$ à la firme Néoelect inc., conformément aux documents de l'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1143261003

CA15 22 0014

Octroi d'un contrat à « Garage Réjean Roy » au montant de 102 875,03 \$ pour l'achat de quatre automobiles hybrides (dossier 1144973014)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 102 875,03 \$ pour l'achat de quatre automobiles hybrides et les accessoires, le cas échéant;

D'octroyer le contrat à « Garage Réjean Roy » au prix de sa soumission, soit un montant de 102 875,03 \$ conformément aux documents de l'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1144973014

CA15 22 0015

Octroi d'un contrat à « HIAB Québec Division d'Atlas Polar Company Ltd.» au montant de 81 620,49 \$ pour la fourniture et l'installation d'une grue et d'une benne basculante sur le châssis du camion cueilleur de conteneurs semi-enfouis Molok pour le parc Angrignon (dossier 1144973013)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 81 620,49 \$ pour la fourniture et l'installation d'une grue et d'une benne basculante sur le châssis du camion cueilleur de conteneurs semi-enfouis Molok pour le parc Angrignon et les accessoires, le cas échéant;

D'octroyer le contrat à « HIAB Québec Division d'Atlas Polar Company Ltd.» au prix de sa soumission, soit un montant de 81 620,49 \$ conformément aux documents de l'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1144973013

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, appuyé par le conseiller Craig Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 20.07 à 20.09 de l'ordre du jour.

CA15 22 0016

Approbation d'une convention (2015-2017) et octroi d'une contribution financière de 27 749 \$ pour l'année 2015 à l'organisme Club de développement Sportif du Sud-Ouest pour la réalisation d'activités sportives (dossier 1145211005)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et le Club de Développement Sportif du Sud-Ouest, pour une durée de 3 ans se terminant le 31 décembre 2017, pour la réalisation d'activités sportives;

D'octroyer à cet organisme une contribution financière de 27 749 \$ payable en 3 versements soit :

26 749 \$ à la signature de la présente convention;

Un deuxième versement au montant de 500 \$ prévu à la participation des jeux du Sud-Ouest;

Un troisième versement au montant de 500 \$ prévu à la participation des jeux de Montréal;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1145211005

CA15 22 0017

Approbation d'une convention (2015-2017) et octroi d'une contribution financière de 67 117 \$ pour l'année 2015 aux Loisirs St-Charles pour la réalisation d'activités sportives et de loisirs (dossier 1146481009)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et Loisirs St-Charles, pour une durée de trois ans se terminant le 31 décembre 2017, pour la réalisation d'activités de loisirs;

D'octroyer à l'organisme une contribution financière de 67 117 \$ payable en quatre versements, soit :

Un premier versement au montant de 33 059 \$ à la signature de la présente convention;
Un deuxième versement au montant de 500 \$ prévu à la suite de la participation aux Jeux du Sud-Ouest;
Un troisième versement au montant de 500 \$ prévu à la suite de la participation aux Jeux de Montréal;
Un quatrième versement au montant de 33 058 \$ au plus tard le 30 juin 2015;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1146481009

CA15 22 0018

Approbation d'une entente de partenariat (2015-2016-2017) dans le cadre d'une convention avec Voies Parallèles pour ses activités de pratiques culturelles (dossier 1146170005)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver l'entente de partenariat entre la Ville de Montréal et l'organisme Voies Parallèles (2015-2016-2017) pour la réalisation de ses activités de pratiques culturelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1146170005

CA15 22 0019

Addenda - Reconduction de la convention Écoquartier 2014 jusqu'au 31 mars 2015 et octroi dans le cadre du programme Éco-quartier, en vertu de l'entente, une somme maximale de 43 600 \$ à l'organisme Y.M.C.A. Pointe-Saint-Charles (dossier 1133862006)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver la reconduction de la convention, entre la Ville de Montréal et YMCA Pointe-Saint-Charles, pour une durée de trois mois, se terminant le 31 mars 2015, relativement au programme Éco-quartier;

D'octroyer une contribution financière de 43 600 \$ à l'organisme YMCA Pointe-Saint-Charles, en conformité avec la convention en vigueur en 2014, pour le programme Éco-quartier, payable en 4 versements, soit :

- 30 % à la signature de la résolution par le conseil d'arrondissement;
- 30 % le 1er février ;
- 30 % le 1er mars;
- 10 % à la remise du rapport final.

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1133862006

CA15 22 0020

Addenda - Prolongation de 6 mois de l'entente de services avec Café Expert (2012-2014) pour l'opération de machines distributrices au Centre Saint-Charles et au Complexe récréatif Gadbois (dossier 1114503001)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'approuver la reconduction de l'entente de services avec Café Expert pour une période de 6 mois se terminant le 17 juillet 2015, pour l'opération des machines distributrices au Centre Saint-Charles et au Complexe récréatif Gadbois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1114503001

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, appuyé par le conseiller Craig Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 20.12 à 20.16 de l'ordre du jour.

CA15 22 0021

Octroi d'une contribution financière de 116 885 \$ pour l'année 2015 dans le cadre de la convention (2014-2016) à l'organisme Club aquatique du Sud-Ouest (CASO), pour la réalisation d'activités aquatiques (dossier 1143036001)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 116 885 \$ à l'organisme Club aquatique de Sud-Ouest (CASO) pour l'année 2015 en conformité avec la convention en vigueur (2014-2016) pour la réalisation d'activités aquatiques, payable en quatre versements, soit :

Un premier versement à la signature de la présente convention au montant de 57 943 \$;

Un deuxième versement au plus tard le 1^{er} juillet 2015 au montant de 57 942 \$;

Un troisième versement à la suite de la participation aux Jeux du Sud-Ouest au montant de 500 \$;

Un quatrième versement à la suite de la participation aux Jeux de Montréal au montant de 500 \$;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.12 1143036001

CA15 22 0022

Octroi d'une contribution financière de 17 597 \$ pour l'année 2015 dans le cadre de la convention (2013-2015) à l'organisme Centre d'intégration à la vie active pour les personnes vivant avec un handicap physique pour la réalisation d'activités de loisirs (dossier 1146481004)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 17 597 \$ à l'organisme Centre d'intégration à la vie active pour les personnes vivant avec un handicap physique, pour l'année 2015, en conformité avec la convention en vigueur (2013-2015), pour la réalisation d'activités de loisirs;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.13 1146481004

CA15 22 0023

Octroi d'une contribution financière de 20 849 \$ pour l'année 2015 dans le cadre de la convention (2014-2016) à l'organisme Maison des jeunes de Pointe-Saint-Charles (Ado-Zone) pour la réalisation des activités de loisirs jeunesse (dossier 1146481002)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 20 849 \$ à l'organisme Maison des jeunes de Pointe-Saint-Charles, pour l'année 2015, en conformité avec la convention en vigueur (2014-2016), pour la réalisation d'activités de loisirs jeunesse;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.14 1146481002

CA15 22 0024

Octroi d'une contribution financière de 20 849 \$ pour l'année 2015 à l'organisme Maison des Jeunes La Galerie inc. pour la réalisation des activités de loisirs jeunesse dans le secteur Saint-Henri (dossier 1144282005)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 20 849 \$ à l'organisme Maison des Jeunes La Galerie inc. pour l'année 2015 en conformité avec la convention en vigueur (2014-2016) pour la réalisation des activités de loisirs;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.15 1144282005

CA15 22 0025

Octroi d'un soutien financier non récurrent à l'organisme «Groupe Paradoxe» au montant de 890 \$ pour la compensation de frais de permis (dossier 1143468001)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer un soutien financier non récurrent à l'organisme "Groupe Paradoxe" pour un montant de 890 \$ correspondant aux frais de permis de transformation;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.16 1143468001

CA15 22 0026

Octroi, à la demande des élus, d'une contribution financière non récurrente de 250 \$ pour soutenir l'Arche Montréal dans le cadre de leurs activités artistiques (dossier 1146771014)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 250 \$ afin de soutenir l'Arche Montréal;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.17 1146771014

CA15 22 0027

Rapport du directeur - Décisions déléguées pour la période du 1er au 30 novembre 2014 (dossier 1143510018)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Benoit Dorais

ET RÉSOLU :

De recevoir le rapport du directeur de l'arrondissement faisant état, pour la période du 1er au 30 novembre 2014, des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1143510018

CA15 22 0028

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de monsieur Benoit Dorais

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires du maire Benoît Dorais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02

CA15 22 0029

Nomination d'un secrétaire d'arrondissement substitut

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De nommer monsieur Mathieu Legault à titre de secrétaire d'arrondissement substitut dès son entrée en fonction comme secrétaire-rechercheur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03

CA15 22 0030

Dépôt au conseil municipal du bilan annuel 2014 de l'arrondissement du Sud-Ouest sur l'utilisation des pesticides (dossier 1144876004)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De recevoir le bilan 2014 sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement et qu'il soit transmis au conseil municipal, tel que prévu au paragraphe 2 de l'article 32 du Règlement sur l'utilisation de pesticides (04-041).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1144876004

CA15 22 0031

Dépôt du plan d'urgence, de relève et de mission (PURM) de l'arrondissement Sud-Ouest (dossier 1144902027)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De déposer le plan d'urgence, de relève et de mission (PURM) de l'arrondissement du Sud-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.05 1144902027

CA15 22 0032

Demande au comité exécutif de mandater la Direction de l'urbanisme afin de réaliser la planification détaillée du secteur Atwater (dossier 1143253006)

Attendu la résolution CA 14 22 0292 du conseil d'arrondissement adoptée à l'unanimité le 30 juin 2014;

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De demander au comité exécutif de mandater la Direction de l'urbanisme afin de réaliser la planification détaillée du secteur Atwater.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.06 1143253006

CA15 22 0033

Autorisation préalable des dépenses négociées au montant de 6 888 500\$ d'ententes cadres, pour la fourniture de biens et de services d'utilité publique pour l'exercice 2015 (dossier 1146076004)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Benoit Dorais

ET RÉSOLU :

D'autoriser les dépenses relatives à un service d'utilité publique, à une commande ou à un service prévu dans une entente cadre, pour l'exercice 2015, au montant de 6 888 500\$;

Et d'imputer les dépenses conformément aux informations financières inscrites dans le document en pièce jointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.07 1146076004

CA15 22 0034

Autorisation de l'utilisation des réserves pour un montant d'au plus 161 900 \$ pour le maintien en poste de façon temporaire de l'agent culturel et pour le soutien financier à divers projets culturels à la Division culture et bibliothèques à l'arrondissement du Sud-Ouest jusqu'au 31 décembre 2015 (dossier 1141227001)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'utilisation des réserves pour un montant d'au plus 161 900 \$ pour le maintien en poste de façon temporaire de l'agent culturel et pour le soutien financier à divers projets culturels à la Division culture et bibliothèques à l'arrondissement du Sud-Ouest jusqu'au 31 décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.08 1141227001

CA15 22 0035

Demande de dérogation mineure relative à la distance minimale entre 2 voies d'accès pour le bâtiment à être construit sur le lot 5 084 434 situé au 555, rue de la Congrégation (dossier 1146860002)

Considérant que le projet de construction pourrait être réalisé sans la dérogation mineure et que la réglementation en vigueur ne cause pas un préjudice sérieux au requérant puisque les normes minimales de stationnement n'obligent pas le requérant à fournir une unité de stationnement;

Considérant qu'en 2013, l'arrondissement était favorable à une demande d'exemption à l'obligation de fournir une unité de stationnement pour ce secteur;

Considérant que les travaux ont été entamés sans permis par le requérant;

Considérant que la multiplication des voies d'accès restreint les possibilités de plantation d'arbres et diminue le stationnement sur rue;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

De refuser la demande de dérogation à l'article 589 du règlement d'urbanisme visant à déroger à la distance minimale prescrite de 7,5 m entre deux voies d'accès pour l'immeuble à être construit sur le lot 5 084 434 situé au 555, rue de la Congrégation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1146860002

CA15 22 0036

Demande d'usages conditionnels pour le local situé au 2e étage du bâtiment situé au 5001, rue Notre-Dame Ouest (dossier 1143823011)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA10 22016), les usages additionnels de la catégorie d'usages C.2 « commerces et services en secteur de faible intensité commerciale » ainsi que les usages de la famille « équipements collectifs et institutionnels » qui y sont associés, pour le local situé au 2e étage du bâtiment ayant comme adresse principale le 5001, rue Notre-Dame Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1143823011

CA15 22 0037

Avis de motion - Règlement sur l'occupation du domaine public relatif aux abribus (dossier 1145906012)

Le conseiller Craig Sauvé donne avis de motion qu'un Règlement sur l'occupation du domaine public relatif aux abribus, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure.

40.03 1145906012

CA15 22 0038

Adoption d'un premier projet - Projet particulier de modification et d'occupation de l'immeuble situé au 550, rue Richmond (église Saint-Joseph) pour y permettre des espaces de diffusion culturelle, d'exposition, de réception, de bureau, et de restauration (dossier 1143253004)

Considérant la recommandation favorable du CCU émise lors de sa séance du 14 octobre 2014;

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un premier projet de résolution autorisant la modification et l'occupation de l'immeuble situé au 550, rue Richmond (église Saint-Joseph) pour y permettre des espaces de diffusion culturelle, d'exposition, de réception, de bureau, et de restauration, selon les conditions et usages suivants :

D'autoriser dans la partie A du territoire visé illustré en annexe au sommaire décisionnel, en plus de l'usage actuellement autorisé, l'usage spécifique "salle d'exposition" de la classe d'usage C.4;

D'autoriser dans la partie B du territoire visé illustré en annexe au sommaire décisionnel, en plus de l'usage actuellement autorisé, l'usage additionnel "bureau" de la classe d'usage C.2 ainsi que les usages spécifiques "salle d'exposition", "salle de réception", "salle de réunion" de la classe d'usage C.4;

D'autoriser dans la partie C du territoire visé illustré en annexe au sommaire décisionnel, en plus de l'usage actuellement autorisé, l'usage spécifique "restaurant, traiteur" de la classe d'usage C.2 au rez-de-chaussée, ainsi que l'usage additionnel "bureau" de la classe d'usage C.2 et les usages spécifiques "salle d'exposition", "salle de réception", "salle de réunion" de la classe d'usage C.4, à l'étage;

D'autoriser une dérogation à l'article 174 du règlement d'urbanisme qui interdit à certains établissements d'avoir leur entrée principale faisant face à un côté de voie publique où seule l'habitation est autorisée;

D'exiger que, lors de l'approbation ultérieure du projet en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019) pour l'obtention du permis de construction, le dossier soumis pour étude et approbation comprenne :

- Un document faisant état d'un diagnostic détaillé et rigoureux de l'état physique du bâtiment et des engagements en matière de travaux de conservation tant intérieurs qu'extérieurs;
- Un rapport d'expertise, ainsi que des mesures ou des interventions spécifiques visant à prendre en compte les impacts du bruit et des vibrations que pourrait engendrer l'exercice des usages autorisés sur les habitations voisines;
- Un plan des aménagements extérieurs pour le terrain visé lequel illustrera, à titre indicatif seulement et sans aucune forme d'engagement ni obligation entre les parties, trois scénarios de réaménagement de l'espace public central et de l'allée;
- Un plan de gestion des espaces de stationnement, incluant les engagements et ententes nécessaires à sa mise en œuvre, en lien avec les besoins du projet. Un tel plan devra être conforme aux attentes de

l'arrondissement, lesquelles visent à ce que soient minimisées les impacts liées à la présence et à la circulation des véhicules dans le voisinage;

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent;

Et de déléguer à la secrétaire d'arrondissement le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation publique requise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1143253004

CA15 22 0039

Adoption - Règlement sur les tarifs 2015 de l'arrondissement Sud-Ouest (dossier 1144902025)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 4 décembre 2014;

Considérant qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte le Règlement sur les tarifs (exercice 2015), qu'il soit numéroté RCA15 22001 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1144902025

CA15 22 0040

Dépôt du certificat de la secrétaire d'arrondissement - Règlement autorisant un emprunt de 105 000 \$ pour l'acquisition de petits équipements pour les besoins de l'arrondissement, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 (dossier 1144902018)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du certificat de M^e Pascale Synnott, Secrétaire de l'arrondissement Le Sud-Ouest, attestant du résultat de la procédure d'enregistrement du 17 et 18 décembre 2014 concernant le règlement d'emprunt RCA14 22022. Lecture en a été faite au terme de la tenue du registre, à 19h01, au bureau de la Mairie d'arrondissement.

Ledit certificat comporte l'attestation de la Secrétaire de l'arrondissement à l'effet que le registre des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire a été rendu accessible au bureau d'arrondissement les 17 et 18 décembre 2014, de 9 h à 19 h, sans interruption. Le nombre de personnes habiles à voter étant de 53 016, le nombre requis de signatures pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire était de 1326. Au terme de la tenue du registre, aucune personne habile à voter ne s'est légalement enregistrée. Par conséquent, le règlement RCA14 22022 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1144902018

CA15 22 0041**Dépôt du certificat de la secrétaire d'arrondissement - Règlement autorisant un emprunt de 4 569 000 \$ pour la réalisation des programmes de réfection et de protection de bâtiments, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 (dossier 1144902019)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du certificat de M^e Pascale Synnott, Secrétaire de l'arrondissement Le Sud-Ouest, attestant du résultat de la procédure d'enregistrement du 17 et 18 décembre 2014 concernant le règlement d'emprunt RCA14 22023. Lecture en a été faite au terme de la tenue du registre, à 19h01, au bureau de la Mairie d'arrondissement.

Ledit certificat comporte l'attestation de la Secrétaire de l'arrondissement à l'effet que le registre des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire a été rendu accessible au bureau d'arrondissement les 17 et 18 décembre 2014, de 9 h à 19 h, sans interruption. Le nombre de personnes habiles à voter étant de 53 016, le nombre requis de signatures pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire était de 1326. Au terme de la tenue du registre, une (1) personne habile à voter s'est légalement enregistrée. Par conséquent, le règlement RCA14 22023 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1144902019

CA15 22 0042**Ordonnances - Événements publics (dossier 1141659001)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires pour l'événement suivant, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Nom de l'événement	Lieu de réalisation	Date
Randonnée familiale du parc Angrignon 2015	Parc Angrignon	14 février 2015

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme pour l'installation de bannières (01-280, chapitre IV, article 531).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1141659001

CA15 22 0043**Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 5668, rue Laurendeau (dossier 1144824024)**

Attendu le critère d'évaluation du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) qui indique clairement qu'"un projet de construction doit s'intégrer aux constructions environnantes en ce qui a trait à l'implantation, au gabarit, à la hauteur et à l'alignement";

Attendu l'homogénéité du paysage bâti de la rue Laurendeau dans le secteur visé, soit la présence de bâtiments de deux étages en grande majorité;

Attendu que la dernière version des plans soumis propose une construction hors toit sur un immeuble comportant déjà trois étages;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De refuser, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Guillaume Pelletier, Architecte, déposés et estampillés en date du 4 décembre 2014 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 5668, rue Laurendeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1144824024

CA15 22 0044

Addenda - Approbation de nouveaux plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 1105, rue de la Sucrierie (dossier 1134824014)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les nouveaux plans préparés par Bertrand et Paquette - architectes, déposés et estampillés en date du 21 novembre 2014 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis pour la transformation du bâtiment situé au 1105, rue de la Sucrierie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1134824014

CA15 22 0045

Addenda - Approbation de nouveaux plans (PIIA) - Projet de construction pour l'immeuble situé au 6127, rue Hurteau (dossier 1133459018)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les nouveaux plans préparés par la firme Brightman Schleiss, architecte, déposés et estampillés en date du 28 octobre 2014 ainsi que les modifications du 18 décembre 2014, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis permettant la construction du bâtiment situé au 6127, rue Hurteau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1133459018

CA15 22 0046

Installation d'un débarcadère pour personnes handicapées sur la rue Laprairie, entre les rues Saint-Charles et Augustin-Cantin, face au numéro civique 1322 (dossier 1144704002)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'installer des panneaux de signalisation délimitant une zone de débarcadère pour personnes handicapées, sur la rue Laprairie, entre les rues Saint-Charles et Augustin-Cantin, face au numéro civique 1322;

Et de conserver en place toute autre réglementation déjà en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1144704002

CA15 22 0047

Modification de la réglementation de stationnement pour les débarcadères sur la rue du Couvent entre les rues Saint-Antoine et Saint-Jacques devant l'école Ludger-Duvernay (dossier 1144558001)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'installer des panneaux de signalisation de stationnement interdit de 7h à 16h les jours d'école, à l'exception des autobus scolaires, sur une distance de 53,4 mètres, incluant le débarcadère actuel de 33 mètres pour autobus scolaire, du côté ouest de la rue du Couvent;

D'installer des panneaux de signalisation de stationnement limité à 15 minutes, de 7h à 18h les jours d'école, sur une distance de 66,4 mètres, incluant le débarcadère de 39,5 mètres, du côté ouest de la rue du Couvent;

De récupérer des panneaux de signalisation de débarcadère de 15 minutes pour autobus scolaire les jours d'école, installés sur la rue du Couvent;

De récupérer des panneaux de signalisation de débarcadère de 15 minutes de 7h30 à 17h30 les jours d'école, installés sur la rue du Couvent;

Et de conserver en place toute autre réglementation déjà en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1144558001

CA15 22 0048

Ordonnance interdisant la circulation aux autobus sur la rue de l'Inspecteur entre les rues Notre-Dame et William, sur la rue William entre les rues Nazareth et Peel ainsi que sur la rue Saint-Maurice entre les rues Notre-Dame et Nazareth (dossier 1156117001)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'édicter une ordonnance, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1), interdisant la circulation aux autobus :

- sur la rue De L'Inspecteur entre les rues Notre-Dame et William;
- sur la rue William entre les rues Nazareth et Peel;
- sur la rue Saint-Maurice entre les rues Notre-Dame et Nazareth.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.14 1156117001

70.01 Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

À 21 h 33, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

Benoit Dorais
maire d'arrondissement

Pascale Synnot
secrétaire d'arrondissement